



Règlement

Trophées du Bénévolat 2026 du Mouvement Sportif d'Indre-et-Loire

Article 1 – Objet

Les Trophées du Sport et du Bénévolat du Mouvement Sportif 2026 ont pour objet de récompenser et honorer les bénévoles qui se sont distingués par leur **engagement**, leur **assiduité**, leur **motivation** et leur **dévouement** au sein de leurs associations sportives respectives.

Article 2 – Catégories

Tous les **bénévoles** du mouvement sportif d'Indre-et-Loire sont éligibles.

Article 3 - Critères de Sélection

Les lauréats seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Engagement bénévole au sein de l'association sportive.
- Assiduité dans la participation aux activités et événements sportifs.
- Motivation et dévouement envers le développement du mouvement sportif.
- Contributions significatives à la promotion du sport et de ses valeurs.
- Impact positif sur la communauté sportive locale.

Article 4 – Candidatures

Les candidatures sont ouvertes à tous les bénévoles du mouvement sportif d'Indre-et-Loire, à condition qu'ils aient été proposés par le(a) Président(e) de leur association sportive respective et que cette proposition ait été validée en Conseil d'Administration. Les Président(e)s pourront être présenté(e)s par un membre du Conseil d'Administration. Il faudra aussi que cela fasse l'objet d'une validation en Conseil d'Administration. Chaque association peut proposer un maximum de deux candidats. Les candidatures devront nous parvenir **avant le 18 octobre 2026** via le google Forms. Le compte rendu du Conseil d'administration validant la proposition de candidature ainsi qu'une photo de la personne présentée devront nous être adressés avant cette même date à :

directeur.indreetloire@franceolympique.com

Article 5 – Jury

Un jury composé de membres du Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire sera constitué pour évaluer les candidatures et déterminer les lauréats.

Article 6 - Remise des Prix

Les Trophées du Bénévolat seront remis lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra le **vendredi 4 décembre à 18h30** à la Maison des sports de Touraine. Les lauréats devront obligatoirement assister à la cérémonie et recevront leur récompense en présence de leurs pairs et des médias. S'ils ne peuvent être présents, ils devront impérativement être représentés. L'absence du lauréat ou de son représentant entraînera la nullité de la récompense.

Article 7 – Communication

L'annonce des lauréats sera effectuée par mail à la personne qui a présenté le candidat ainsi qu'au lauréat lui-même.

La promotion de l'événement sera effectuée via les canaux de communication du Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire, ainsi que par les réseaux sociaux.

Article 8 – Confidentialité

Les délibérations du jury sont confidentielles, et les informations concernant les candidats ne seront pas divulguées sans leur consentement.

Article 9 - Dispositions Finales

Toute décision du jury est finale et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation. Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire se réserve le droit de modifier le règlement si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Article 10 – Contact

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter Francis Moulinet (07.71.66.78.38 – directeur.indreetloire@franceolympique.com)

Fait à Parçay-Meslay, le 16 juillet 2026

Francis Diraison

Président du Comité Départemental Olympique et Sportif d'Indre-et-Loire



Lien vers la fiche de candidature bénévole : [FICHE DE CANDIDATURE](#)